Département du Nord

Arrondissement de LILLE

#### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes P ID: 059-200041960-20231220-CC 2023 272-DE

**DELIBERATION** CC\_2023\_272 L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 11 décembre 2023, conformément à la loi.

**OBJET:** 

AFFAIRES GENERALES ET **NUMERIQUES** 

**AFFAIRES GENERALES** 

Modification de la composition du Bureau pour la commune de **SAMEON** 

Présents au vote de la <u>délibération</u>:

Titulaires et suppléants présents : 37 Procurations: 9

Nombre de votants: 46

#### Présents:

Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, RUSINEK. CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Valérie NEIRYNCK, Nathalie DEBIEVE, Guillaume FLUET, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

#### Ont donné pouvoir:

Marie CIETERS, procuration à Michel DUPONT Arnaud HOTTIN, procuration à Bernard CHOCRAUX Anne WAUQUIER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE Isabelle LEMOINE, procuration à Bernadette SION François-Hubert DESCAMPS, procuration à Ludovic ROHART Carine GAU, procuration à Michel PIQUET Frédéric SZYMCZAK, procuration à Gilda GRIVON Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ

#### Absents excusés:

Vinciane FABER, Sylvain PEREZ, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX, Michel MAILLARD, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID: 059-200041960-20231220-CC\_2023\_272-DE

Délibération CC 2023 272

# AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES AFFAIRES GENERALES

## Modification de la composition du Bureau pour la commune de SAMEON

#### Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC\_2020\_108 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020, relative à la composition du Bureau communautaire,

Vu la délibération CC\_2020\_109 du Conseil communautaire en date du 7 juillet 2020, relative à l'élection des autres membres du Bureau communautaire pour le mandat 2020-2026,

Vu la délibération CC\_2022\_199 du Conseil communautaire en date du 17 octobre 2022, relative à la modification des membres du Bureau communautaire pour le mandat 2020-2026, suite à la démission de Monsieur Vincent LAVALLEZ, conseiller communautaire pour la commune de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT,

Vu la délibération CC\_2023\_024 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2023, relative à la modification des membres du Bureau communautaire pour le mandat 2020-2026, suite à la démission de Madame Odile RIGA, conseillère communautaire pour la commune de GENECH,

Vu la délibération CC\_2023\_1339 du Conseil communautaire en date du 3 juillet 2023, relative à la modification des membres du Bureau communautaire pour le mandat 2020-2026, suite à la démission de Madame Muriel RAMBURE, conseillère communautaire pour CAMPHIN-EN-CAREMBAULT.

Considérant la nécessité de mettre à jour la liste des membres du Bureau communautaire pour la commune de SAMEON, suite au décès de Monsieur Yves LEFEBVRE,

Considérant l'installation de Madame Nathalie DEBIEVE, conseillère communautaire titulaire pour la commune de SAMEON

La présente délibération a pour effet d'acter la modification de la composition du Bureau communautaire pour le mandat 2020-2026 :

- Le Président
- les vices présidents
- les maires, qui ne sont pas vice-présidents, mais qui sont conseillers communautaires,
- les conseillers communautaires représentant la commune si le maire n'est pas conseiller

#### communautaire, à savoir :

- BOS Alain
- BRIDAULT Thierry
- BUE Régis
- DALLOY Didier
- DELCOURT Philippe
- DELPLANQUE Pascal
- DEPOORTERE Thierry
- DESCAMPS François-Hubert
- DEVAUX Christian

- DHALLEWYN Paul
- DUCHESNE Alain
- FABER Vinciane
- FROMONT Pascal
- POIDEVIN Cathy
- LAZARO Thierry
- LEFEBVRE Jean-Luc
- LEMAIRE Patrick
- MONNET Luc

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

**vebdelib** Publié le 20/12/2023 ID: 059-200041960-20231220-CC\_2023\_272-DE

• PEREZ Sylvain

• PRADALIER Frédéric

• PROCUREUR Marcel

• WAUQUIER Anne

• ROHART Ludovic

ROUCOU José

• SARRE Franck

• SCHRYVE Guy

**VERCRUYSSE Olivier** 

**DEBIEVE Nathalie** 

Il convient de procéder au remplacement de Monsieur Yves LEFEBVRE au sein du Bureau communautaire.

La délibération CC\_2020\_108 du Conseil communautaire en date du 7 juillet 2020 fixe la composition du Bureau pour le mandat 2020-2026 comme suit :

Le Bureau communautaire est composé :

- Du Président
- Des vice-présidents
- De tous les maires qui ne sont pas vice-présidents, mais qui sont conseillers communautaires
- Des conseillers communautaires représentant la commune si le maire n'est pas conseiller communautaire.

Il convient donc d'installer comme membre du Bureau communautaire pour la commune de SAMEON, Madame Nathalie DEBIEVE.

Ouï l'exposé de son Président, APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 46 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 46 VOTANTS):

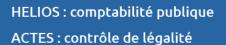
D'installer Madame Nathalie DEBIEVE en tant que membre du Bureau communautaire, pour la commune de SAMEON, en remplacement de M. Yves LEFEBVRE

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

> Pour extrait conforme, Le Président,

Luc FOUTRY

Signé électroniquement par : Luic Date de signature : 20/12/2023 Qualité : PRESIDENT





# Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2023_272
Objet:	Modification de la composition du Bureau pour la
	commune de SAMEON
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	5.2 - Fonctionnement des assemblees
Identifiant unique:	059-200041960-20231220-CC_2023_272-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

## Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille	
Enveloppe métier	text/xml	890 o	
Nom métier : 059-200041960-20231220-CC_2023_272-DE-1-1_0.xml			
Document principal (Délibération)	application/pdf	147.2 Ko	
Nom original : acte.pdf			
Nom métier :			
99 DE-059-200041960-20231220-CC 2023 272-DE-1-1 1.pdf			

# Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	20 décembre 2023 à	Dépôt dans un état d'attente
Posté	20 décembre 2023 à	La transaction a été postée par
	16h43min42s	l'agent télétransmetteur Fany
		DUQUENNE
En attente de transmission	20 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 décembre 2023 à	Reçu par le MI le 2023-12-20
	17h03min17s	